



## Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



### LIBAN

#### FORMALITÉS ADMINISTRATIVES\*

- **Passeport valable 6 mois** après la date de retour. Attention aucun visa ou tampon d'Israël ne doit figurer sur le passeport, ainsi que tout document relatif à un séjour en Israël (billet d'avion, étiquette de bagage, document rédigé en Hébreu...).
- **Visa d'un mois obligatoire** renouvelable délivré à l'arrivée au Liban sur présentation du passeport.
- Il est vivement recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (chirurgie, hospitalisation, etc.) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale.
- **Les mineurs** voyageant seuls ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

#### FORMALITÉS SANITAIRES

##### Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

#### FORMALITÉS COVID

Depuis le 1er octobre 2022, la présentation d'un résultat négatif d'un test PCR n'est plus obligatoire à l'arrivée au Liban par voie terrestre ou aérienne.

Les établissements touristiques, hôtels et restaurants ne recevront que les personnes vaccinées (au moins une dose) ou qui présentent un test PCR négatif de moins de 48 heures.

L'obligation de porter le masque dans l'espace public et le respect des gestes barrières. Le non-respect du port du masque est passible d'une amende de 50.000 Livres-libanaises.